

MAIRIE DE MIGNIERES

SEANCE DU 31 MARS

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 14 mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Mignières, sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

Présents : Mmes BLONDEAU, CHRISTEAUT, GUILLAUME, LANGE, MAHE,
Mrs GARNIER, DAGONNEAU, DESCOTTES, LORIDE, LUTON, TESTAULT, PICHOT

Absentes et pouvoirs : Mme ROUSSEL et M CABREUX

Secrétaire de séance : M LUTON

L'approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 26 février 2025 est reportée au prochain Conseil.

CFU - 2024

Mme Guillaume Monique, doyenne de l'assemblée, en l'absence de Monsieur le Maire Didier GARNIER, présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Financier Unique du budget de la Commune de Mignières, du CCAS et de la Caisse des écoles :

Budget Commune de Mignières :

Résultat de fonctionnement : DEPENSES : 1 003 440.25€
 RECETTES : 1 153 524.64€
 Excédent → 150 084.39€

Résultat d'Investissement : DEPENSES : 808 445.96€
 RECETTES : 548 211.67€
 Déficit → 260 234.29€

Avec un résultat antérieur reporté 844 792.14€ et un déficit de 645 284.89€.

Il y a un excédent reporté de 199 507.25€.

C.C.A.S : résultat de fonctionnement est de 1 827.07€ avec un résultat antérieur reporté de 13 086.65€ soit un excédent reporté de 14 913.72€.

Résultat d'investissement est de 10.16€

Budget Caisse des Ecoles : résultat de fonctionnement est de 1 171.67€ avec un résultat antérieur reporté de 375.26€ soit un excédent reporté de 1 546.93€.

Après débat, délibération et vote, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité ces résultats.

Affectation de résultat – Budget Commune de Mignières

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats du Compte Financier Unique 2024 du budget de la Commune :

Résultat de fonctionnement :
DEPENSES : 1 003 440.25€
RECETTES : 1 153 524.64€
Excédent → 150 084.39€

Résultat d'Investissement :
DEPENSES : 808 445.96€
RECETTES : 548 211.67€
Déficit → 260 234.29€

Considérant le déficit d'investissement cumulé de 250 184.60€ et des restes à réaliser pour un montant de 134 866€, et d'un excédent de fonctionnement de 150 084.39 € et d'un résultat antérieur reporté de 844 792.14€ soit un résultat à affecter de 199 507.25 €.

Après débat vote et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
Le report au compte R1068 en réserve d'investissement 645 284.89 €
Le report au compte R002 solde reporté fonctionnement 199 507.25 €

Affectation résultat – Budget CCAS

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration les résultats du Compte Financier Unique 2024 du budget CCAS :

C.C.A.S : le résultat de fonctionnement est de 1 827.07 €, un résultat antérieur reporté de 13 086.65 € soit un excédent reporté de 14 913.72 €.

Résultat d'investissement est de 10.16€

Considérant qu'il n'est pas utile de financer la section d'investissement de ce budget, le Conseil d'administration, après vote et délibération, décide de reporter ces excédents en recettes de la section de fonctionnement et d'investissement.

Affectation résultat – Budget CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration les résultats du Compte Financier Unique du budget CAISSE DES ECOLES :

CAISSE DES ECOLES : résultat de fonctionnement est de 1 171.67 €, un résultat antérieur reporté de 375.26 € soit un excédent reporté de 1 546.93 €.

Après vote et délibération, le Conseil d'administration, décide de reporter cet excédent en recettes de la section de fonctionnement.

Subventions – Associations

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé le soutien financier aux associations. Ne prennent pas part au vote Mrs Testault, Loride, Descottes, Luton, Mmes Blondeau et Christeaut dû à leur engagement dans une Association.

Après délibération et vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser la somme annuelle de 25 000€ le montant à verser à chaque association est le suivant :

Amicale Pompiers	1 000 €
Association sportive	3 500 €
Association la Renaissance de la Chapelle	3 000 €
Arts et Loisirs	0 €
APEEM	4 500 €
Club Informatique	1 000 €
Comité des fêtes	5 500 €
Prévention Routière	150 €
Société de chasse	350 €
FNACA	400 €
Les Amis de la Gendarmerie	100 €
Volley	1000
Don du sang	200
Fonds Départemental d'aide aux jeunes	500
DIVERS	3 800 €

Soit une somme totale de 25 000 €.

Des crédits ont été votés lors de l'élaboration du budget primitif 2025.

Taux d'imposition

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des taux d'imposition appliqués sur la Commune en 2024. Il expose la réforme des taxes. Les communes sont invitées à additionner le taux du département à leur taux de foncier bâti. Après débat délibération et vote les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité pour l'année 2025, une hausse de 2% c'est à dire :

- Foncier Bâti : 44.49 %
- Foncier Non Bâti : 32.92 %
- Taxe d'habitation : 12.74 %

Vote du budget primitif Commune

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal le projet des budgets primitifs pour l'exercice 2025 qui ont été étudiés avec la commission du budget à savoir :

Budget Commune :

Fonctionnement : montant des recettes et dépenses : 1 355 867.76€

Investissement : montant des recettes et dépenses : 1 517 351.89€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les budgets ci-dessus équilibrés en recettes et

dépenses à l'unanimité.

Vote du budget primitif CCAS

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal le projet des budgets primitifs pour l'exercice 2025 qui ont été étudiés avec la commission du budget à savoir :

Budget CCAS :

Fonctionnement : montant des recettes et dépenses : 22 913.72 €

Investissement : montant des recettes : 10.16 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte les budgets ci-dessus équilibrés en recettes et dépenses à l'unanimité ainsi que la section d'investissement du CCAS excédentaire de 10.16€.

Vote du budget primitif – Caisse des Ecoles

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal le projet des budgets primitifs pour l'exercice 2025 qui ont été étudiés avec la commission du budget à savoir :

Budget Caisse des Ecoles :

Fonctionnement : montant des recettes et dépenses : 14 296.93 €

Investissement : montant des recettes : 0 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte les budgets ci-dessus équilibrés en recettes et dépenses à l'unanimité.

Casiers automatiques - Attribution de marché de services innovants passé sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en place de casiers automatiques dans le local vacant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-10,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2120-1 et suivants et R 2122-9-1,

Considérant que la Commune de Mignières souhaite pouvoir se doter rapidement d'une solution d'épicerie de proximité et de continuer le développement du Cœur de village.

La mise en place de casiers automatiques s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement de la Commune de Mignières.

Considérant que les dispositions de l'article R.2122-9-1 du code de la commande publique permettent de conclure un marché de fournitures et services sans publicité ni mise en concurrence préalables, dès lors que ces fournitures ou services peuvent être qualifiés d'innovants au sens de l'article R.2172-3 du même code, et qu'ils répondent à un besoin inférieur à 100 000 € HT,

Vu l'attestation d'exclusivité et le brevet d'invention n°2206292.

Vu le devis n°DE0019809 d'un montant de 86 639.31€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue le marché d'acquisition et d'installation de casiers

réfrigérés à la société « Le Casier Français », autorise et mandate Monsieur le Maire pour signer les actes s'y afférent. Cet investissement est prévu au budget 2025.

Acquisition des parcelles ZA n° 47, 48 et 50

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'entretien de la vallée, il est proposé d'acquérir des parcelles ZA n°47, n°48 et n°50 d'une surface totale d'environ 28 ares et 44 centiares au profit de la Commune.

Considérant l'intérêt public de pouvoir procéder à l'entretien de la vallée dans le but d'un bon écoulement des eaux pluviales.

Considérant l'avis favorable des propriétaires de ces parcelles.

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable pour l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique

Les frais de divisions, les frais de bornage et de notaires seront à la charge du vendeur. Monsieur le Maire est mandaté pour signer les actes et tous documents s'y afférent.

Questions diverses

Mme Mahé informe qu'il y aurait apparemment des infiltrations d'eau dans l'église. M Pichot indique qu'il a fait des recherches mais que ces dernières n'ont pas révélées de fuites pour le moment.

Une statue est abîmée au sein de l'église, il est prévu de demander des subventions en vue de procéder à sa restauration.

M Luton informe les membres que des incivilités perdurent dans la commune notamment des vélos à contre-sens de la circulation, des chiens sans laisse et des déjections canines. Il interpelle également les membres du Conseil Municipal sur les nuisances sonores pour les professionnels. Effectivement, à ce jour un arrêté préfectoral existe mais il serait opportun de prendre un arrêté visant uniquement les professionnels pour leur permettre de commencer plus tôt le matin ou finir un peu plus tard le soir.

Mme Blondeau informe les membres du Conseil Municipal qu'un drone est régulièrement vu route de Chenonville.

M Pichot informe que la départemental D131 entre Mignières et Meslay-le-Grenets va être rénovée engendrant une route barrée durant 2 mois.

La séance est levée à 21h55.

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
84	31/03/2025	CFU 2024 Commune, CCAS et Caisse des Ecoles		
85	31/03/2025	Affectation des résultats - Commune		
86	31/03/2025	Affectation des résultats – CCAS		

87	31/03/2025	Affectation des résultats – Caisse des Ecoles		
88	31/03/2025	Subventions Associations		
89	31/03/2025	Taux d'impositions		
90	31/03/2025	Budget Primitif – Commune		
91	31/03/2025	Budget primitif - CCAS		
92	31/03/2025	Budget primitif – Caisse des Ecoles		
93	31/03/2025	Casiers automatique		
94	31/03/2025	Bail		
95	31/03/2025	Acquisition des parcelles		